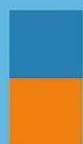


CONSEIL SYNDICAL

 Compte-rendu

28 mars 2017

SÉANCE DU MARDI 28 MARS 2017

Présents :

Monsieur Christian COUTURIER, Madame Anne LERAY, Madame Chantal BRIÈRE, Monsieur Gilles MÉRIODEAU, Monsieur Michel BÉLOUIN, Monsieur Jean-Yves HENRY, Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, Monsieur Pierre THOMÉRÉ, Monsieur Jean CHARRIER, Monsieur Claude CAUDAL, Monsieur Guy FRESNEAU, Monsieur Jean-Paul NICOLAS, Monsieur Jean-Charles JUHEL.

Absents excusés :

Monsieur Freddy HERVOCHON, Monsieur Alain ROBERT, Madame Marcelle CHAPEAU, Monsieur Christophe DOUGÉ.

Autre invitée :

Madame Catherine CAILLOU, adjointe à la Paierie Départementale représentant Monsieur Didier COULOMBEL.

Participaient également :

Madame Véronique ROY (CARENE), Madame Myriam TALHOUARNE (CC Estuaire et Sillon), Madame Cécile FOURMARIER (SYLOA).

Ordre du jour

- I. Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre 2016
- II. Information sur les décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre des délégations accordées par le comité syndical
- III. Rapport d'activité 2016
- IV. Compte administratif 2016
- V. Budget primitif 2017
- VI. Débat d'orientations budgétaires
- VII. Contrat ligne de trésorerie
- VIII. Suppression d'un poste de technicien stagiaire
- IX. Modifications statutaires
- X. Règlement intérieur relatif aux marchés publics
- XI. Questions diverses
 1. Réunions de bureau du SYLOA
 2. Point d'avancement sur la révision du SAGE.

Monsieur le président accueille les membres du comité et ouvre la session. Il rappelle que les délibérations prises lors du comité syndical du 23 janvier dernier ont été invalidées par le contrôle de légalité au motif de la représentativité des nouveaux EPCI issus de la réforme territoriale.

Monsieur Pierre THOMÉRÉ est désigné comme secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2016

→ Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR LE COMITÉ SYNDICAL

Monsieur le Président informe de la signature de la tranche ferme du marché 'Actualisation de l'état des lieux et du diagnostic que SAGE Estuaire de la Loire'. Ce marché a été accordé à ARTELIA le 22 décembre dernier pour un montant de 55 092 €.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

Monsieur le Président invite les collaborateurs du SYLOA à présenter le bilan de l'année 2016 pour la partie qui les concerne. Ainsi Madame Cécile FOURMARIER, directrice du SYLOA prend la parole et rappelle rapidement le programme d'activité de l'équipe en 2016 avant de laisser la parole à :

- Mélina AINAOU, chargée de mission SAGE
- Arnaud MÉVEL, animateur ASTER
- Stéphane RENO, chargé d'évaluation
- Et Rose-Marie JIMENEZ, responsable de communication.

Monsieur Jean-Yves HENRY est impressionné par l'utilisation des données collectées et traitées. Il s'interroge quant à leur utilisation qui pourrait être une aide précieuse pour les élus, les collectivités, les maîtres d'ouvrage dans l'identification des zones à traiter prioritairement pour l'atteinte d'un bon état écologique.

Madame FOURMARIER confirme que cette capitalisation des données est destinée à affiner les objectifs du SAGE et les actions sur le territoire.

Monsieur Claude CAUDAL, précise que cet outil porte à la connaissance des élus, l'efficacité de la gestion des dépenses publiques dans les contrats territoriaux. C'est à son sens, une aide précieuse à la décision.

Le budget voté au mois de janvier ayant été invalidé par la préfecture, au motif que les représentants des nouveaux EPCI n'étaient pas désignés dans leur totalité, Monsieur Couturier présente au comité syndical, pour validation, le compte administratif 2016, le compte de gestion 2016 ainsi que le budget 2017 avec l'inscription du résultat du compte administratif 2016. Ce dernier n'ayant pas subi de modifications majeures, seuls les points de nouveauté seront présentés ce jour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Madame FOURMARIER développe les taux de réalisations entre le budget 2016, ses 2 DM et l'exécution tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement et d'investissement et qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :	355 620,62 €
Recettes :	445 700,88 €
Excédent :	90 080,26 €

Section d'investissement

Dépenses :	27 388,36 €
Recettes :	3 958,66 €
Déficit :	- 23 429,70 €

Sur les charges générales, les principales différences entre le prévisionnel et le réalisé sont dues au marché débuté tardivement (communication) ou faisant l'objet d'une consultation infructueuse (marché bilan de la gouvernance). Cela induit un solde d'étude reporté en 2017 de même que le versement des subventions afférentes.

Les dépenses de location des locaux, de gaz, d'eau etc... n'avaient pas fait l'objet d'une facture en fin d'année permettant leur rattachement à l'exercice.

Le chapitre des charges de personnel présente une consommation à plus de 91 %.

La ligne de trésorerie a été peu mobilisée en 2016.

La section d'investissement présente un déficit dû au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui n'a pas été réalisé avant le 31 décembre 2016. Il sera pallié lors de l'inscription du résultat 2016 par la recette n'ayant pu être versée.

Monsieur Christian COUTURIER est invité à quitter à la salle. Monsieur Jean-Pierre BELLEIL est désigné Président de séance le temps du vote.

→ **Aucune remarque n'étant formulée, le compte administratif 2016 est voté à l'unanimité.**

COMPTE DE GESTION 2016

La parole est donnée à Madame Catherine CAILLOU, adjointe à la Paierie départementale de Loire-Atlantique, représentant Monsieur Didier COULOMBEL, payeur départemental qui confirme la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion 2016 et valide les résultats tels que présentés au compte administratif.

→ **Aucune remarque n'étant formulée, le compte de gestion 2016 est voté à l'unanimité.**

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGETAIRE 2016

Au vu des validations du compte administratif et du compte de gestion 2016, monsieur le Président propose au vote des membres du SYLOA :

- l'arrêt des résultats avec un excédent de fonctionnement de 90 080,26 € et un déficit d'investissement de 23 429,70 € ;
- et l'affectation desdits résultats :
 - au compte 1068 de la section d'investissement pour la somme 23 429,70 € et,
 - 66 650,56€ de reprise de solde au compte 002 de la section de fonctionnement de l'exercice 2017.

→ **Aucune remarque n'étant formulée, l'affectation du résultat budgétaire est votée à l'unanimité.**

BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif 2017 préalablement présenté en janvier et invalidé par la Préfecture, est de nouveau proposé à la validation des membres avec intégration des résultats. Madame FOURMARIER liste les différences avec le budget précédent proposé au vote :

- Déménagement des locaux reporté fin 2017 début 2018.
- Affinement des enveloppes présentées lors du débat d'orientations budgétaires
- Recettes de fonctionnement :
 - o Une augmentation des recettes liées aux clôtures des subventions de l'Agence de l'Eau pour les études 2016.
 - o Une nouvelle recette liée au partenariat avec le forum des marais Atlantiques
 - o Affectation du résultat
- Dépenses de fonctionnement :
 - o Augmentation des dépenses d'études liées au solde des études 2016 et lancement des études 2017
 - o Charges courantes 2016 non facturées au cours de l'année
 - o Déménagement
 - o Reprographie
 - o Dépenses imprévues plus importantes afin de pallier les dépenses de fin d'année
 - o Diminution du versement à l'investissement

Section de fonctionnement :

Chapitre	Articles - Libellé	Dépenses	Recettes
		Propositions 2017	Propositions 2017
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	298 223,12 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	304 568,70 €	
66	Charges financières	1 000,00 €	
022	Dépenses imprévues	45 371,46 €	
023	Virement à l'investissement	1 284,70 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 809,90 €	
002	Excédent antérieur reporté		66 650,56 €
013	Charges de personnel et frais assimilés		3 360,00 €
070	Produits de service du domaine et ventes diverses		1 500,00 €
074	Dotations et participations		586 747,32 €
Total section de fonctionnement		658 257,88 €	658 257,88 €

Section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
001	Déficit d'investissement	23 429,70 €	
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	7 094,60 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
1068	Excédent de fonctionnement CA		23 429,70 €
28	Amortissements		7 809,90 €
021	Virement de la section de fonctionnement		1 284,70 €
Total section d'investissement		32 524,30 €	32 524,30 €

→ Aucune remarque n'étant formulée, le budget primitif 2017 est voté à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Une délibération prenant acte de la réalisation du débat d'orientations budgétaires sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires doit être votée. Lors de la séance du 6 décembre 2016, la délibération n'ayant pas été formalisée, proposition a été faite de la faire voter au comité syndical suivant. Cette dernière délibération ayant été invalidée par la préfecture, elle a été repropo- sée au vote de ce jour.

→ **Le débat d'orientations budgétaires du 6 décembre 2016 est voté à l'unanimité.**

CONTRAT DE LIGNE DE TRESORERIE 2017

Présenté au mois de janvier et annulée par la préfecture, cette délibération tente à prévenir les décalages dans le versement des subventions de l'agence de l'eau, du conseil régional ou le versement de la participation des membres du SYLOA qui peuvent entraîner des contraintes de trésorerie en début et fin d'année. Afin d'y pallier, il est proposé au comité syndical de contracter une ligne de crédit d'un montant de 100 000€, pour une durée de 12 mois auprès du Crédit Mutuel Centre Ouest dans les conditions suivantes :

Caractéristiques :

Objet : Ligne de trésorerie
Montant : 100 000 €
Durée : 12 mois
Taux : Euribor 3 mois moyenne mensuelle + marge 0,95
Soit à titre indicatif, ce jour, sur la base EURIBOR de décembre 2016 : 0,00% + 0,95% = 0,95%

Conditions :

Mise à disposition des fonds : En une ou plusieurs fois.
Commission d'engagement : 150,00 €
Commission de non utilisation : 0,10%
Remboursement de la ligne : Selon vos disponibilités et au plus tard à l'échéance des 12 mois.
Règlement des intérêts : Ils sont arrêtés chaque trimestre échu.
Ils sont payés trimestriellement et au plus tard le 20 du mois suivant le trimestre civil échu.
Le calcul des intérêts est réalisé sur 365 jours par an.

Les frais financiers dudit contrat seront inscrits à l'article 6688 du budget 2017.

→ **La souscription du contrat est votée à l'unanimité. Le président est autorisé à signer tout document ou pièce afférents.**

SUPPRESSION DE POSTE

Il est proposé au comité syndical de supprimer un emploi de technicien, lié à la création pour le même agent, d'un poste au grade de technicien principal de 2ème classe afin qu'il soit mis en détachement pour effectuer son stage avant titularisation. La période de stage étant accomplie et la titularisation effective au 1^{er} janvier 2017, il convient de supprimer le poste de technicien et d'actualiser le tableau des emplois du SYLOA.

→ **La suppression du poste de technicien est votée à l'unanimité et le tableau des effectifs actualisé en conséquence.**

MODIFICATIONS STATUTAIRES

La création de nouvelles structures intercommunales issues de la fusion d'EPCI membres du Comité au 1^{er} janvier 2017 nécessite des modifications aux articles 2, 3 et 7 des statuts du SYLOA annexés au dossier de séance.

Monsieur BÉLOUIN relève, à l'article 3 "périmètre d'intervention du syndicat", une erreur dans la dénomination des communes qui, après fusion, ont été renommées. La délibération présentée au contrôle de légalité prendra en compte ces modifications pour les communes d'Erdre en Anjou et Val d'Erdre-Auxence.

Monsieur Jean-Charles JUHEL s'étonne de ne pas voir figurer dans le périmètre, la commune de Mauges-sur-Loire. Madame FOURMARIER précise que cette partie de territoire de Mauges Communautés n'est pas encore intégrée au périmètre d'actions du SYLOA. Elle rappelle que le calendrier de 2017 verra l'intégration de certaines communes et qu'à ce titre, les potentiels fiscaux seront nécessaires à l'avancée du dossier et le calcul des contributions des membres.

→ **Aucune remarque n'étant formulée, les modifications aux articles 2, 3 et 7 telles que présentées sont approuvées à l'unanimité.**

REGLEMENT INTERIEUR RELATIF AUX MARCHES PUBLICS

Ce règlement, validé par le comité technique, vise à organiser les modalités de passation de marchés à procédure adaptée. Madame FOURMARIER fait lecture du document.

→ **Aucune remarque n'étant formulée, le règlement intérieur relatif aux marchés publics passés selon la procédure adaptée est approuvé à l'unanimité.**

QUESTIONS DIVERSES

Reprise du réseau de suivi "qualité des eaux souterraines et superficielles" par le SYLOA

Le réseau de suivi "Qualité des eaux souterraines et superficielles" est actuellement géré par plusieurs acteurs dont le Département qui est, à lui seul, un des plus gros pourvoyeurs de données sur le territoire avec 67 points (en 2016) pour les eaux superficielles et 33 points pour les eaux souterraines. Avec la perte de compétence générale, le Département revoit ces actions sur le territoire et n'assurera plus ces suivis pourtant indispensables à la gestion des contrats et à la connaissance de la qualité des eaux. Aussi, dans le but de pas perdre cette connaissance, le Département propose de faire reprendre la partie "prélèvements" par le SYLOA ou toutes autres structures porteuses de SAGE et continuer de mettre à disposition les personnels dédiés à l'analyse, l'interprétation.

30 points de suivis "Eaux superficielles" et 6 points "Eaux souterraines" seraient concernés par le dispositif sur le territoire du SAGE pour un coût estimé entre 41 000 et 43 000 € subventionnés à hauteur 60 % par l'agence de l'eau.

Le comité syndical est donc sollicité afin d'acter la poursuite des discussions avec le Département sur les modalités de reprises. Si l'intérêt à ne pas stopper ce suivi est indéniable, le coût restant à la charge du SYLOA reste à affiner et à discuter. Madame FOURMARIER rappelle que le suivi des contrats s'appuie fortement sur ce réseau qui est le seul à effectuer des suivis annuels. Une mutualisation avec les porteurs de contrats pourra également être recherchée.

Monsieur CAUDAL s'interroge sur la cohérence des suivis qui, sur certains territoires, seraient partagés entre SAGE. C'est dans ce but que le Département souhaiterait mutualiser la mise à disposition de personnel, afin de préserver cette vision globale à l'échelle départementale.

- **Les parties présentes étant d'accord, le président est autorisé à poursuivre les échanges avec le Département afin de présenter un plan de financement en fin d'année.**

Convocations du bureau du SYLOA

Monsieur le Président rappelle les difficultés à réunir les membres du bureau en amont de chaque comité syndical. Aussi, le président propose de réunir les membres du bureau du SYLOA sur des sujets nécessitant un débat politique préalable ou pour répondre à une demande d'un des membres du bureau.

Il est proposé, l'envoi dématérialisé de l'ordre du jour du comité syndical aux membres. Si un point devait être débattu, le bureau serait alors réuni.

Seul, le bureau préparatoire au débat d'orientations budgétaires serait maintenu.

- **Les parties présentes étant d'accord, les membres du comité syndical, réunis ce jour, soutiennent cette modification qui fera l'objet d'une proposition de réécriture du règlement intérieur.**

Étude de gouvernance de l'EDENN

Dans le cadre de son étude de gouvernance, l'EDENN envisage, sur 2 des 4 scénarios retenus dans l'étude, de confier au SYLOA la coordination des contrats sur son territoire. Monsieur BELLEIL précise que les compétences travaux et prévention des inondations resteraient de la responsabilité des communautés de communes sur leur territoire.

Dans ce but, l'EDENN a pris contact auprès du SYLOA afin qu'il participe à la construction de ces scénarii (charges, personnel et impact pour le SYLOA).

Si le scénario de coordination par le SYLOA est choisi, le financement des actions et du personnel serait à la charge des EPCI membres du bassin de l'Erdre conformément aux statuts du SYLOA

- **Les parties présentes étant d'accord, les échanges entre le SYLOA et l'EDENN peuvent se poursuivre. Un point d'étape sera présenté aux membres.**

Mutualisation de la plateforme EMA-PIL avec le SAGE GrandLieu

Comme le SAGE Baie de Bourgneuf, le SAGE GrandLieu souhaite utiliser l'outil EMA-PIL développé par le SAGE Estuaire de la Loire afin de suivre ses travaux. Un premier contact a permis d'identifier l'état de leurs données et évaluer leur intégration dans l'outil qui semble envisageable.

Il est proposé aux membres de contracter une convention identique à celle proposée au SAGE Baie de Bourgneuf.

- **Les parties présentes étant d'accord, une convention de partenariat peut être actée entre le SYLOA et le SAGE GrandLieu.**

Point d'avancement sur la révision du SAGE

Les EPCI entrant dans la construction de la révision du SAGE, un calendrier affiné est présenté aux membres :

- 02/05/2017 : Restitution des nouveaux enjeux (littoral, tête de bassin versant, estuaire, ...),
- 20/06/2017 : Restitution de l'actualisation de l'état des lieux du territoire du SAGE Estuaire de la Loire,
- 19/09/2017 : Restitution des éléments de diagnostics du territoire,
- Octobre 2017 Commissions géographiques et thématiques,
- 28/11/2017 : Validation de l'état et du diagnostic du territoire.

Madame FOURMARIER invite les membres à associer toute structure ou contact porteur d'une plus-value à la construction de l'état des lieux ou du diagnostic aux commissions thématiques et/ou géographiques.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur COUTURIER clos la séance.